

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de l'Église de Limans

(anciennement : Association pour la Sauvegarde et la Promotion de l'Église de Limans)

(Version adoptée à l'Assemblée Générale du 12 juillet 2026)

Date : 12 juillet 2026

Lieu : Salle des fêtes de Limans

Adresse de l'association : 2 rue du Mistral

Courriel : aspelbureau@gmail.com

Téléphone : 06 79 47 12 58

1. Convocation et tenue de l'Assemblée

Le 12 juillet 2026 à 19h00, les membres de l'association ASPEL se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à la salle des fêtes de Limans, sur convocation du président.

Une feuille d'émargement a été établie et signée par les membres présents et représentés. Elle est annexée au présent procès-verbal.

L'Assemblée est présidée par Erwan DUVAL.

Le secrétariat de séance est assuré par Cécile ROURE

Étaient présents :

14 personnes, dont 13 membres actifs et un membre d'honneur.

Quinze pouvoirs ont été régulièrement remis.

Trois membres du Bureau et cinq membres du Conseil d'administration étaient présents.

L'association compte 88 membres. Sont présents ou représentés 28 membres disposant du droit de vote. Le quorum prévu par les statuts étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

2. Ordre du jour

Le Président rappelle l'ordre du jour :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité 2025
2. Lecture et approbation du rapport financier 2025
3. Orientations stratégiques et du budget prévisionnel 2026
4. Fixation du montant de la cotisation annuelle
5. Modification des statuts
6. Formats de concerts
7. Renouvellement du Conseil d'Administration
8. Renouvellement du Bureau

3. Délibérations

3.1 Lecture et approbation du rapport d'activité 2025 et début 2026

Le rapport d'activité 2025 est présenté par le président, Erwan DUVAL.

Les principaux éléments concernent notamment les activités (crèche, mayouri, concerts) ainsi que les travaux et études engagés concernant l'église.

Résolution :

L'Assemblée Générale approuve le rapport d'activité 2025 à l'unanimité

3.2 Rapport financier 2025

Le rapport financier 2025 est présenté par la trésorière, Cécile ROURE.

Résolution :

L'Assemblée Générale approuve le rapport financier 2025 à l'unanimité

3.3 Orientations stratégiques et du budget prévisionnel 2026

Le Président présente les orientations stratégiques pour l'année 2026 ainsi que le budget prévisionnel associé.

Résolution :

L'Assemblée Générale adopte les orientations stratégiques et budget prévisionnel 2026 à l'unanimité

3.4 Montant de la cotisation annuelle

Il est proposé de fixer :

- Une cotisation **recommandée** (montant de 10€)
- Une cotisation **solidaire** (montant réduit, **à partir de 2€**) :
Des personnes qui souhaitent adhérer à l'association mais pour lesquelles des difficultés financières spécifiques amènent à ne pas pouvoir adhérer pour la somme recommandée.
La personne intéressée par cette cotisation peut contacter l'un des membres du bureau et lui soumettre son souhait de bénéficier de l'adhésion solidaire.
Le Bureau est habilité à accorder une cotisation solidaire, après examen de la demande.

Résolution :

L'Assemblée Générale adopte le montant de la cotisation annuelle à l'unanimité

3.5 Modification des statuts

Le président présente une proposition de modification des statuts, notamment de la dénomination de l'association en remplaçant « Promotion » par « Patrimoine ».

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 1 des statuts.

L'association anciennement dénommée « Association pour la Sauvegarde et la Promotion de l'Eglise de Limans » prend désormais la dénomination :

« Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de l'Eglise de Limans (ASPEL) ».

Résolution :

L'Assemblée Générale adopte la modification des statuts à l'unanimité

3.6 Formats des concerts

Discussion sur les modalités d'organisation des concerts :

Les concerts organisés jusqu'à présent par l'ASPEL se sont déroulés selon le principe de la participation libre ("au chapeau") et ont généré des recettes modestes, généralement comprises entre 100 € et 300 €.

L'Assemblée rappelle la volonté de l'association de conserver un fonctionnement compatible avec les critères applicables aux associations d'intérêt général.

Au cours des échanges, un membre attire l'attention de l'Assemblée sur les incidences fiscales pouvant résulter des modalités d'organisation des concerts.

Afin de clarifier l'organisation des concerts et d'assurer une cohérence entre le bénéfice recherché par l'association et les attentes de l'artiste, l'Assemblée décide que les modalités d'organisation seront définies avec l'artiste avant chaque concert. Elle distingue les deux formats suivants :

- Les **concerts de bienfaisance** : l'artiste mettant son talent au service de l'ASPEL.
 - Le chapeau revient intégralement à l'ASPEL,
 - Aucun défraiement n'est prévu.
 - Eventuellement, les membres de l'ASPEL préparent ou offrent gracieusement à boire et à manger aux artistes.
 - Dans la limite de six manifestations de ce type par an.
- Les **concerts organisés au bénéfice de l'artiste**
 - *L'artiste est l'organisateur de l'événement et en assume le risque financier.*
 - L'ASPEL ne propose que des adhésions
 - *Aucun défraiement n'est prévu.*
 - *Le produit du chapeau est intégralement reversé à l'artiste.*

Résolution :

L'Assemblée Générale adopte ces modalités d'organisation des concerts à l'unanimité.

3.7 Renouvellement du Conseil d'Administration

Conformément aux statuts, le Conseil d'administration est renouvelable par tiers chaque année.

Il est procédé au renouvellement du Conseil d'Administration. La composition est la suivante :

Mandat renouvelé en 2026	Mandat courant jusqu'en 2027	Mandat courant jusqu'en 2028
• Jackie CHABAUD • Ginette GAUBERT • Jacques MARZULLO • Jackie REYNAUD	• Emmanuel JEANTET • Cécile ROURE • Erwan DUVAL • Xavier HENRY	• Géraldine BAREILLE • Christèle DEDEBANT • Andrée TIBERGHIE • Marie FERNANDEZ

Les quatre administrateurs dont le mandat arrivait à échéance sont candidats à leur réélection. Ils sont réélus à l'unanimité.

Résolution :

L'Assemblée Générale approuve la composition du nouveau Conseil d'Administration à l'unanimité.

3.8 Renouvellement du Bureau

À l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration s'est réuni et a élu le Bureau suivant :

- Président : Erwan DUVAL
- Vice-présidente : Andrée TIBERGHIE
- Vice-président adjoint : Xavier HENRY
- Trésorière : Cécile ROURE
- Secrétaire : Géraldine BAREILLE

Le présent procès-verbal mentionne la composition du Bureau ainsi élu.

4. Points divers

Il est évoqué :

- Relancer les Berger (Ybourgues)
- Appeler Aubenas les Alpes pour comprendre leur situation (passage Comcom et arrêté de péril)
- Besoin de créer des adhésions - faire circuler au diocèse ?
- Faire un flyer dans les boîtes à lettres pour expliquer l'Aspel
- Acceptation de faire des expositions mais pas des actions (exemple exposer des broderies mais pas l'action de création de broderies), exposer des photos traditionnelles (pigeonniers, eau) mais pas de conférence sur ces sujets

Ces points ne donnent pas lieu à vote.

5. Clôture de séance

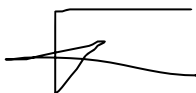
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

6. Signature

Fait à Limans, le 12 juillet 2026.

Le Président de séance

Le Secrétaire de séance



Erwan Duval

Cécile Roure

Annexes :

- Feuille d'émargement